









**Approuvé en CFVU  
Le 27 septembre 2018  
conformément à la  
Charte des examens**

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Master 1 Sciences de l'eau parcours  
Contaminants Eau Santé  
Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019**

**ASSIDUITE**

La présence aux cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire.

**STAGE DE FIN DE M1 :**

Un stage obligatoire d'une durée de 8 semaines minimum s'effectue à temps complet et de manière continue en France ou à l'étranger.

Mi Juin, l'étudiant devra déposer au Secrétariat un rapport de stage.

La validation du stage est prononcée au vu :

- de la grille d'appréciation dûment complétée par le responsable du stage en entreprise
- de l'examen du rapport de stage.

**La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage.  
Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage  
par les quatre signataires.**

**SESSION 2**

En cas d'échec à la 1<sup>ère</sup> session (semestre inférieur à 10/20), les étudiants devront subir, les épreuves, uniquement dans les UEs où leurs notes auront été inférieures à 10/20.

**ADMISSION :**

Sont déclarés admis au M1, les étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 au semestre S1 et au semestre S2 :

- Toutes les unités d'enseignement (UE) d'un semestre se compensent entre elles.
- Les semestres S1 et S2 ne se compensent pas entre eux.

Il n'est pas attribué de mention au M1.



*Approuvé en CFVU  
Le 27 septembre 2018  
conformément à la  
Charte des examens*

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Master 2 Sciences de l'eau parcours  
Contaminants Eau Santé  
Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019**

**ASSIDUITE**

La présence aux cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire.

**STAGE DE FIN DE M2 :**

Un **stage obligatoire** d'une durée de 6 mois (recherche) ou 5 mois (professionnelle) minimum s'effectue à temps complet et de manière continue en France ou à l'étranger.

Début Juin (recherche) ou début Juillet (professionnelle), l'étudiant devra déposer au Secrétariat un rapport de stage.

La validation du stage est prononcée au vu :

- de la grille d'appréciation dûment complétée par le responsable du stage en entreprise
- de l'examen du rapport de stage
- de l'oral de présentation du stage.

**La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage. Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage par les quatre signataires.**

**SESSION 2:**

En cas d'échec à la 1<sup>ère</sup> session (semestre inférieur à 10/20), les étudiants devront subir, les épreuves, uniquement dans les UEs où leurs notes auront été inférieures à 10/20.

**ADMISSION :**

Sont déclarés admis au M2, les étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 au semestre S3 et au semestre S4 :

- Toutes les unités d'enseignement (UE) d'un semestre se compensent entre elles.
- Les semestres S3 et S4 ne se compensent pas entre eux.

Il n'est pas attribué de mention au M2.